

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 16/2020
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 470'000.-- TTC pour la
Revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau
Le Montant

Déléguée municipale

Mme Elvira Rölli

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Une visite de terrain a permis de constater que les parcelles agricoles situées au Nord du ruisseau Le Montant sont souvent gorgées d'eau, ce qui constitue un problème pour l'exploitation de ces terrains. De plus, les prairies humides, les cours d'eau et les résurgences de ce secteur constituent des éléments paysagers rares et remarquables, qui sont important de conserver.



Photos 1 et 2 – Terrains agricoles gorgés d'eau et ne permettant plus la fauche et conservation des prairies humides



Photos 3 et 4 – Éléments paysagers culturels et prairies humides rares comprenant *Sanguisorba officinalis*

Le périmètre d'étude, situé au pied du Jura, comprend une quantité considérable de milieux humides, éléments paysagers très particuliers et caractéristiques de la région, comme le figurent les anciennes cartes. Très peu de prairies humides sont conservées dans ce secteur. La biodiversité de ces zones humides est l'une des plus fortes parmi l'ensemble des écosystèmes. En période de sécheresse, ces zones constituent des points d'eaux inestimables pour la faune et plusieurs espèces prioritaires et, en période de fortes pluies, elles diminuent le ruissellement et donc l'érosion des sols : une aide directe à la conservation des terres agricoles. Ces retenues d'eaux favorisent aussi la recharge des nappes phréatiques. La préservation et les multiplications des ruisseaux et milieux humides constituent une urgence.



Photos 5 à 7 – Ruisseau à revitaliser et milieux humides à préserver

La restauration de cet ensemble d'écosystèmes particuliers, participera à la création du Réseau de milieux humides sur le Piémont jurassien, favorable à plusieurs espèces prioritaires au niveau national (dont les papillons *Maculinea*). Ces mesures participent à la création de l'infrastructure du Réseau écologique cantonal REC, soit du Réseau écologique Paysage La Frontière.

Photos 8 – Prairies formant un habitat pour *Maculinea teleius*, papillon d'importance nationale



La Commune d'Arzier-Le-Muids a ainsi mandaté les bureaux Paysage et Environnement et BS+R Bernard Schenk SA pour réaliser un projet qui permet de restaurer les sources, les cours d'eau et les fossés d'un secteur encore préservé, dans le but de :

- Redonner vie à un cours d'eau, l'affluent du Montant.
- Permettre l'exploitation agricole et éviter l'envahissement par les buissons, ronces, frênes et roseaux
- Sauvegarder et valoriser les prairies humides de grandes valeurs.

Le présent préavis a donc pour objectif de solliciter un crédit de CHF 470'000.- TTC pour l'exécution des travaux de revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant.

2. Descriptif

Le projet prévoit de mettre à ciel ouvert une partie de l'affluent du ruisseau Le Montant, de le rendre fonctionnel sur tout son tronçon et de créer des fossés humides sur les parcelles agricoles. Cela permettra de canaliser l'eau, de permettre aux agriculteurs de faucher les prairies extensives et milieux humides de grande qualité et de les conserver à long terme (disparition de la roselière au profit de prairies humides très riche en biodiversité, pas d'embuissonnement des parcelles). Les travaux préconisés sont donc les suivants :

- Revitalisation du ruisseau existant sur environ 85 mètres, y compris création et conservation de retenues d'eau/dépression/zones temporairement inondables (favoriser les batraciens et odonates notamment).
- Remise à ciel ouvert sur un linéaire total de 100 mètres, en conservant le tracé du talweg existant.
- Revitalisation du fossé humide existant sur environ 75 mètres.
- Création de trois fossés humides sur un linéaire total de 175 mètres.
- Création de plusieurs retenues d'eau/dépression/zones temporairement inondables favorables aux batraciens et odonates.
- Revitalisation des prairies humides : élimination des buissons, jeunes arbres et roseaux.
- Création de plusieurs passages agricoles au niveau du ruisseau et des fossés afin que les agriculteurs puissent accéder facilement aux terrains exploités. Passages à guex afin valoriser au maximum la revitalisation du ruisseau.
- Utilisation des gros cailloux pour créer des habitats pour les reptiles (dont lézard agile) et les hermines et autres petits mustélidés.

Le projet tient compte également des enjeux biologiques, à savoir :

- Préservation et revitalisation des prairies naturelles et milieux humides rares.
- Conservation de la jeune tufière.
- Conservation des haies vives.
- Sauvegarde des oiseaux, papillons, orthoptères, batraciens, odonates prioritaires d'importance nationale et liés aux milieux humides, haies et lisières.

3. Coûts

Le montant des travaux s'élève à CHF 470'000.- TTC. Il se décompose de la manière suivante :

	Travaux de Génie Civil – selon soumission de Roger Barbey SA	CHF	142'100.--
	Travaux de gainage de collecteur - selon offre de KFS SA	CHF	13'500.--
	Travaux de revitalisation des prairies humides : Travaux d'élagage et d'élimination des buissons et jeunes arbres (frênes) de dessouchage, passage d'une herse pour réaliser un lit de semences sur les secteurs nécessaires (Guy Favre et son équipe, garde forestier de la commune Arzier Le Muids) : Élimination des buissons et jeunes frênes selon cartographie BS+R, dessouchage si besoin, évacuation de la végétation Fauche de la roselière et évacuation de la végétation Remise en état du sol (herse par secteur) Création de petites dépressions favorables aux odonates et batraciens (sites de dessouchage) Entretien sur 3 ans: fauches fréquentes pour ne pas laisser la roselière et les buissons repousser (au moins 3 x par an les 3 premières années)	CHF	68'800.--
	Travaux de semis et plantations de plantes herbacées locales. Travaux de plantations de quelques chênes (agriculteurs et autres entreprises)	CHF	32'400.--
	Achat de terrain pour création DP/indemnités	CHF	2'500.--
	Honoraires Paysage et Environnement – prestations réalisées pour phase d'étude (en cours de réalisation)	CHF	12'300.--
	Honoraires Paysage et Environnement – prestations de la biologiste ; Restauration du ruisseau et des écosystèmes liés, conservation et valorisation de la biodiversité, favoriser les espèces prioritaires du site, conservation et revitalisation d'éléments paysagers remarquables, rendre les parcelles de prairies de haute qualité biologique à l'agriculture (Surface de Promotion de la Biodiversité SPB)	CHF	34'000.--
	Honoraires BS+R Bernard Schenk SA – prestations d'ingénieur civil (phase d'étude – en cours de réalisation) : <ul style="list-style-type: none"> • Relevés géométriques • Etude hydrologique et dimensionnement hydraulique • Etablissement du concept d'aménagements • Procédures d'autorisation • Etablissement du dossier de soumission 	CHF	25'100.--
	Honoraires BS+R Bernard Schenk SA – prestations d'ingénieur civil (phase d'exécution) : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des travaux, y compris état des lieux avant travaux et implantations 		

<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement des plans d'exécution • Suivi des travaux, y compris séances et PV de séances • Etablissement du plan des travaux exécutés, y compris relevés géométriques • Contrôle métrés / factures • Réception des travaux 	CHF	30'500.--
Honoraires BS+R Bernard Schenk SA – prestations géométriques : <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de défrichement • Cadastration et servitudes • Mutation et échanges de terrain • Relevé des lisières • Relevé des types de surfaces 	CHF	35'000.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	396'200.--
TVA 7.7%	CHF	30'507.40
Sous-total TTC	CHF	426'707.40
Divers et imprévus (env. 10% - total arrondi au millier)	CHF	43'292.60
Total TTC	CHF	470'000.--

Les montants des travaux indiqués ci-dessus sont basés sur des demandes d'offres et des mises en soumission réalisées conformément aux règles des marchés publics.

Remarque :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'étude et au suivi des travaux, ainsi que toutes les prestations géométriques relatives aux travaux de génie civil.

Répartition du montant des travaux :

Subvention du Canton (TTC)	60%	282'000.00
Part Commune d'Arzier-Le-Muids (TTC)	40%	188'000.00
Total des travaux TTC		470'000.00

A noter qu'un subventionnement supplémentaire de 35% pourrait être alloué par la Confédération une fois que le projet aura obtenu le permis de construire, sous réserve des disponibilités financières globales, qui dépendent du type de projet et de la période d'exécution.

4. Charges financières

Les charges financières moyennes de la part communale s'élèvent à CHF 7'238.-- TTC.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 16/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 470'000.-- TTC pour la remise à ciel ouvert de l'affluent du Montant et de la revitalisation des zones humides liées (selon plan de situation annexé)

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

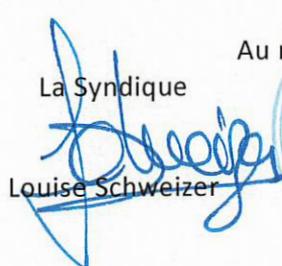
Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 16/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 470'000.-- TTC pour la remise à ciel ouvert de l'affluent du Montant et de la revitalisation des zones humides liées (selon plan de situation annexé)
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ces objets sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz

